

AUTORISATION DE LOTO



NOM DE LA SOCIÉTÉ	
PERSONNE RESPONSABLE NOM	
ADRESSE	
DATE DU LOTO	
LIEU	

Emolument communal : CHF 150.- (art. 30 RPJE)

La facture y relative vous parviendra ultérieurement

Un lot entre CHF 10'000.- et CHF 50'000.- de valeur d'émission = lots en nature uniquement

A REMPLIR PAR L'AUTORITÉ

Date

Villeneuve, le

Sceau et signature

Original à Service de l'Urbanisme et patrimoine - POCAMA

Copie à Société organisatrice
Greffé municipal